Panneau Signalétique - Espace sans tabac - Plage

Référence : A6280510



DESCRIPTION :

- **Panneau Espace Sans Tabac Plage** pour signaler l'interdiction de fumer sur les plages.
- **Conforme au décret n°2025-582**.
- **Matériaux** : PVC, vinyle autocollant, Aludibond.
- **Formats** : A5, A4, A3, 400 x 600 mm (Autres formats sur demande).
- **Fixations** : Adhésif, double-face, rail de fixation.
- **Applications** : Plages et zones balnéaires.
- **Installation** : Facile et rapide, sur poteau ou mur.
- **Norme** : Conforme à l'arrêté du 21 juillet 2025.







INFORMATION PRODUIT

Panneau Espace Sans Tabac – Plage

Le **panneau Espace Sans Tabac – Plage** est une signalisation officielle conçue pour rappeler l'interdiction de fumer sur les plages bordant les zones de baignade pendant la saison balnéaire. Conforme au **décret n°2025-582** du 29 juin 2025, ce panneau respecte les mentions légales obligatoires et reprend le visuel officiel de la **Charte de l'État français**, garantissant ainsi une visibilité optimale et une compréhension immédiate du message par tous les usagers. Il représente une solution essentielle pour les **communes**, **gestionnaires de plages** et **établissements touristiques** souhaitant assurer la conformité réglementaire et sensibiliser le public.

Caractéristiques techniques

- **Visuel conforme à la Charte de l'État français** : Police, couleurs **Bleu France** et **Rouge Marianne**, logos et pictogrammes.
- **Mentions légales obligatoires** : Référence à l'article **R. 3512-2** du Code de la Santé Publique, montant de l'amende, numéro **Tabac Info Service**.
- **Matériaux disponibles** :
 - **PVC** : usage intérieur et extérieur
 - **Vinyle autocollant** : usage intérieur
 - **Aludibond** : usage extérieur et intérieur
- **Formats** :
 - **A5** (210 x 148 mm) : affichage minimal pour l'intérieur
 - **A4** (297 x 210 mm) : affichage recommandé pour l'extérieur et espaces mi-clos
 - **A3** (420 x 297 mm) et 400 x 600 mm: recommandé pour une visibilité renforcée en extérieur
 - **Formats supérieurs** : sur devis
- **Fixations** :
 - **Adhésif** pour le vinyle
 - **Rail de fixation** pour panneaux PVC
 - **Aludibond :** double face ou vis par perçage

Avantages principaux

- **Conformité légale assurée** : Respect strict des exigences réglementaires, avec toutes les mentions obligatoires.
- **Durabilité** : Panneaux en aluminium pour une utilisation longue durée en extérieur, vinyles pour un usage pratique en intérieur.
- **Visibilité optimale** : Choix de formats pour maximiser la lisibilité dans les espaces ouverts.
- **Installation rapide** : Signalisation prête à poser en moins d'une minute, installation facile et intuitive.

Applications

Ce panneau est destiné aux :

- **Collectivités locales** responsables de la gestion des plages publiques et privées.
- **Établissements touristiques** et balnéaires accueillant du public.
- **Associations de prévention** et de santé publique engagées dans la lutte contre le tabagisme.

Il doit être installé :

- **Sur les plages** de baignade publiques et privées.
- **À l'entrée des zones balnéaires**, pour informer immédiatement les visiteurs.
- **Près des zones de repos**, des douches de plage et des postes de secours, pour rappeler clairement l'interdiction.

Installation et mise en place

- **Fixation sur poteau** : Privilégier le panneau **PVC** pour une stabilité renforcée.
- **Fixation murale** : Optez pour un **vinyle autocollant** pour une installation rapide.
- **Pose provisoire** : Le **vinyle autocollant** est idéal pour les installations temporaires.

Conseils pratiques : Installez le panneau à hauteur des yeux pour assurer sa visibilité immédiate. Évitez les zones d'ombre ou les supports sales pour garantir une bonne adhérence.

Cadre légal à respecter

Le panneau répond au **décret n°2025-582** du 30 juin 2025, qui impose l'interdiction de fumer sur les plages bordant des

- L’obligation d’afficher la signalisation, mentionnant l’amende encourue et le numéro **Tabac Info Service**.
- Un format minimal **A4** pour les espaces extérieurs et **A5** pour les espaces intérieurs.
- L’extension de l’interdiction à d'autres espaces publics : parcs, jardins, abords d'écoles, bibliothèques, équipements sportifs, abribus et zones d'attente des voyageurs.

Cette mesure vise à protéger les jeunes de l’exposition au tabac, à limiter l’attractivité de la cigarette et à réduire la pollution par les mégots.

Retrouvez également nos autres panneaux d'interdiction ainsi que notre large gamme de panneaux et pictogrammes.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A6280510 Dimensions - 210 x 148 mm (A5), Matériau - Vinyle Souple Autocollant

Réf. A6280511 Dimensions - 210 x 297 mm (A4), Matériau - Vinyle Souple Autocollant

Réf. A6280512 Dimensions - 297 x 420 mm (A3), Matériau - Vinyle Souple Autocollant

Réf. A6280513 Dimensions - 210 x 148 mm (A5), Matériau - PVC 2 mm

Réf. A6280514 Dimensions - 210 x 297 mm (A4), Matériau - PVC 2 mm

Réf. A6280515 Dimensions - 297 x 420 mm (A3), Matériau - PVC 2 mm

Réf. A6280516 Dimensions - 400 x 600 mm, Matériau - PVC 2 mm

Réf. A6280517 Dimensions - 297 x 420 mm (A3), Matériau - Aludibond 3 mm

Réf. A6280518 Dimensions - 400 x 600 mm, Matériau - Aludibond 3 mm